

Enjeux locaux et pratiques du codéveloppement

Colloque organisé par le **Centre de Formation des Elus Locaux**, organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le **Partenariat Eurafricain**, le **Carrefour des Acteurs Sociaux** et l'**Institut Thomas More** (www.institut-thomas-more.org).

Jeudi 22 Novembre 2007 de 9h30 à 17h30

Au Sénat (15 ter, rue de Vaugirard – Salle Monnerville)

En présence de **Basile BOLI**, ancien joueur international de football, président de l'association Entreprendre et Réussir en Afrique

Programme :

9h30 – 9h45 **Interventions introductives**

Aimery de **MONTESQUIOU**, sénateur du Gers, Vice président du groupe RDSE, ou Charles **JOSELIN**, Ancien Ministre, Président du Haut Conseil de la Coopération Internationale

Joël **BROQUET**, président du Partenariat Eurafricain, Fondateur du Centre de Formation des Elus Locaux

9h45 – 10h15 **Les grandes orientations du codéveloppement : le cadre législatif**

M. l'Ambassadeur Guy **SERIEYS**, chargé du codéveloppement (pressenti)

10h15 – 10h30 **Les perspectives offertes par l'Union Européenne**

Un représentant de M. Louis **MICHEL**, Commissaire Européen

10h30 – 10h45 **Du développement au co-développement en Afrique: une typologie critique des dispositifs économiques et financiers**

Cedric **MILHAT**, Centre d'études et de recherches sur les droits africains et le développement institutionnel des pays en voie de développement - Université Montesquieu – Bordeaux IV (France)

10h45 – 11h Pause

11h – 11h15 **Les acteurs du codéveloppement dans les collectivités territoriales et la création des cellules co-développement**

Joël **BROQUET**, président du Partenariat Eurafricain (les diasporas et leur territorialisation ; l'approche des diasporas par les institutions ; les associations de migrants ; les élus ; l'opinion publique...)

11h15 – 11h30 **Quelques volets du codéveloppement (collecte de l'épargne, créations d'entreprises ...)**

Hervé **NYAM**, Délégué du Partenariat Eurafricain

11h30 – 12h15 Echanges avec l'assistance sur des cas pratiques présentés par des collectivités locales et sur leurs interrogations. Les compétences des cellules codéveloppement dans les collectivités

12h15 – 12h30 **Intervention**

Pierre **SIMON**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

12h30 Déjeuner au restaurant du Sénat

14h15 – 14h30 **Pour une approche pragmatique des diasporas**

Michel **MICHEL**, universitaire, université Jean Moulin, Grenoble

14h30 – 14h45 **La société civile s'invite dans le codéveloppement**

Christophe **JUSSAC**, syndicaliste, Membre de la Conférence Européenne des Syndicats

14h45 – 15h **Le compte épargne codéveloppement : Sa mise en œuvre par le système bancaire**

Benjamin **QUATRE**, chargé de mission au cabinet du président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. (CNCE)

15h – 15h15 **Les axes forts de la politique de codéveloppement d'une grande métropole**

Marie-Jeanne **FAY BOCOIGNANI**, Maire adjoint de Marseille, chargée de l'intégration

15h15 -15h45 **Débat**

15h45 – 16h **Pause**

16h15 – 16h30 **Les associations représentatives des diasporas**

Chansamone **VORAVONG**, Président du FORIM.

16h30 – 16h45 Présentation du réseau des « **correspondants codéveloppement** » dans les collectivités territoriales. Nous évoquerons les connexions avec la « politique de la ville »

16h45 – 17h30 **Propos conclusifs**

Un représentant du ministère de l'immigration, de l'intégration et du codéveloppement

Ludwig **WDOWIK**, Ministre conseiller à l'ambassade Pologne en France, membre du comité de pilotage du partenariat Eurafricain

Bulletin d'inscription

Centre de Formation des Elus Locaux

Organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur en date du 10 Avril 2006

En collaboration avec le **Partenariat Eurafricain**, le **Carrefour des Acteurs Sociaux**
et l'**Institut Thomas More** (www.institut-thomas-more.org).

Jeudi 22 novembre 2007 de 9h30 à 17h00
Au Sénat (15 ter, rue de Vaugirard, Salle Monnerville)

Enjeux locaux et pratiques du codéveloppement

Bulletin d'inscription valant convention simplifiée

Nom – Prénom : Fonction :
Collectivité : Adresse :
Ville : Code Postal :
Tel..... Courriel.....

Coût de la formation :

-Commune de moins de 5 000 habitants	300 € TTC
-Commune de 5 000 à 30 000 habitants	400 € TTC
-Commune de plus de 30 000 habitants	500 € TTC
- départements régions	500 € TTC
- Associations	200 € TTC
- abonnés à la lettre du Carrefour des Acteurs Sociaux	50 € TTC
- Entreprises	400 € TTC

Ce prix comprend la formation, les documents pédagogiques qui seront remis lors du stage ainsi que le prix du repas au Sénat.

Date et signature du participant

Cachet de l'organisme prenant en charge
le coût de la formation et signature de
son responsable.